

COORDONNATEUR DU RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE MAUROIS DE BISCHWILLER

Profil de poste

A / DEFINITION DU POSTE ET DES MISSIONS

Le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire exerce son activité sous la responsabilité conjointe du chef d'établissement, de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et de l'IA-IPR référent du réseau. Il participe à la mise en œuvre de la politique définie au sein du réseau.

Ses missions s'exercent à différents niveaux. A savoir :

▪ Le champ pédagogique :

- il participe au diagnostic du réseau, à la détermination des priorités, à la préparation et au suivi du programme d'actions inscrit dans le projet de réseau,
- il relaie, impulse à son niveau et assure le suivi pédagogique des décisions initiées par les instances de concertation auprès des équipes enseignantes,
- il contribue à l'élaboration, à la mise en place et à l'analyse des évaluations internes au réseau,
- il développe et accompagne les actions de liaison et de continuités pédagogiques et éducatives inter cycles et inter degrés, en lien avec les directeurs, le chef d'établissement, et l'équipe de circonscription,
- il aide les équipes à définir, concevoir, rechercher des moyens (humains et/ou financiers) et réaliser des projets concourants à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves en liaison avec le chargé de mission de la politique de la Ville et de l'éducation prioritaire,
- il peut être conduit, de manière ponctuelle, à prendre en charge des élèves dans le cadre de dispositifs pédagogiques spécifiques au projet de réseau,
- il recherche la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs Éducation nationale (plan lecture, APC, SRAN, école ouverte, accompagnement éducatif, OEPRE, ...),
- il participe à la définition et à la mise en place des actions de formation définies par le projet de réseau,
- il participe au plan de formation du réseau.

▪ Le champ partenarial :

- il favorise les relations entre les partenaires internes et externes au réseau (équipes pédagogiques, services publics, acteurs éducatifs et culturels locaux et les différents partenaires),
- il représente le réseau et participe aux réunions avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire,
- il met en cohérence, aide à la mise en œuvre, suit et participe à l'évaluation de l'accompagnement éducatif,
- il participe et suit les dispositifs propres à la politique de la Ville (CLAS, PRE) sur son territoire en liaison avec le chargé de mission de la politique de la Ville et de l'Éducation prioritaire,
- il assure la représentation du réseau dans le cadre de la mise en œuvre des PEDT/PEL,
- il aide à la mise en place d'actions visant à développer l'accompagnement des parents,
- il instruit et suit les dossiers du contrat de Ville et des différents dispositifs de financement en liaison avec le chargé de mission de la politique de la Ville et de l'éducation prioritaire.

▪ Le champ institutionnel :

- il participe aux réunions organisées à l'initiative du DASEN adjoint, du CPD pour l'éducation prioritaire, du chargé de mission de la politique de la Ville et de l'éducation prioritaire,
- il contribue à la préparation des réunions de pilotage du réseau et y participe,
- il tient à jour le tableau de bord à partir des indicateurs déterminés dans le cadre du projet de réseau et en fonction des outils départementaux et académiques,
- il répond aux demandes institutionnelles sous couvert du chef d'établissement, de l'IEN de la circonscription et de l'IA IPR référent du réseau,
- il assure le secrétariat des instances de pilotage et diffuse les comptes rendus,
- il est associé aux temps de concertations et aux instances institutionnelles des enseignants de chaque établissement scolaire selon l'ordre du jour pour impulser les choix en lien avec le projet de réseau.

▪ Le champ de la communication :

- il valorise les actions et diffuse les informations à travers l'élaboration d'outils média à destination des familles, des partenaires et des personnels pédagogiques,
- il favorise la mutualisation et la diffusion des actions pédagogiques au sein des réseaux,
- il rédige un rapport d'activité annuel en lien avec sa lettre de mission.

B / COMPETENCES ET QUALITES REQUISES PAR LE CANDIDAT

- Capacité à représenter avec clarté et loyauté l'Éducation Nationale à l'échelle locale du réseau dans le cadre de ses missions
- Capacité à porter les décisions du comité de pilotage
- Capacité d'organisation et d'analyse
- Engagement professionnel propice à impulser et accompagner les projets mis en œuvre au sein du réseau
- Bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degré) et de l'éducation prioritaire
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, aptitudes à communiquer et à travailler en équipe
- Compétences en informatique et en traitement de l'information
- Disponibilité et autonomie

C / CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Compétences pédagogiques avérées
- Lettre de motivation
- Dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière
- Le candidat sera entendu par une commission composée du chef d'établissement, de l'IEN de la circonscription et de l'IA-IPR référent